



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 AVRIL 2022

COMPTE-RENDU

Présents : Monsieur Pascal BOUGAULT

Mesdames Anny THUILLIER, Catherine MASSONS, Roselyne MULLER, Nicole THOIRAIN, Kélène SAILLARD

Messieurs Daniel THOIRAIN, Gautier LABESSE, Alain PLOIX, Luc RAUDIN, Rémi GAY ;

Excusé(e)s : Monsieur Gautier LABESSE (donne procuration à M. Luc RAUDIN)

- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 1^{er} Mars 2022.

Délibération 05 : Approbation du compte administratif 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020 comme suit :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	12 505,06 €	0,00 €	0,00 €	105 813,56 €	12 505,06 €	105 813,56 €
Opérations de l'exercice	19 388,31 €	12 505,06 €	106 389,19 €	155 544,42 €	125 777,50 €	168 049,48 €
TOTAUX	31 893,37 €	12 505,06 €	106 389,19 €	261 357,98 €	138 282,56 €	273 863,04 €
Résultats de clôture	-19 388,31 €		154 968,79 €		135 580,48 €	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	31 893,37 €	12 505,06 €	106 389,19 €	261 357,98 €	138 282,56 €	273 863,04 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-19 388,31 €		154 968,79 €		135 580,48 €	

Délibération 06 : Approbation du compte de gestion 2021

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, *Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité* déclare que le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 07 : Affectation du résultat 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT FIN 2020	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT CUMULE FIN 2021	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 12 505.06	12 505.06	- 6 883.25	- 19 388.31	- 19 388.31
FONCT	118 318.62		49 155.23	154 968.79	154 968.79
TOTAL	105 813.56	12 505.06	42 271.98	135 580.48	135 580.48

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	135 580.48 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	19 388.31 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	135 580.48 €
Total affecté au c/ 1068 :	19 388.31 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €
A reporter en ligne 001 du BP 2022 :	- 19 388.31 €

Délibération 06 : Approbation du budget primitif 2022

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le budget 2022, comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 272 880.48 €
Recettes de fonctionnement : 272 880.48 €

Dépenses d'investissement : 139 988.31 €
Recettes d'investissement : 139 988.31 €

Délibération 07 : Vote des taux d'imposition 2022

Le Conseil Municipal, avec 10 votes pour et 2 votes contre, souhaite appliquer une légère augmentation de la fiscalité et décide pour l'année 2022, d'appliquer les taux ci-dessous,

	Bases impositions 2022	Anciens taux	Anciens Produits	Pourcentage d'augmentation	Taux votés pour 2022	Produit fiscal brut 2022
TFB	119 800	28.78	33 643.10	+ 0.48%	29.26	35 050.93
TFNB	57 200	14.42	7 914.22	+ 0.24%	14.66	8 385.20
CFE	7 000	14.95	642.68	+ 0.25%	15.20	1 063.88

(TFB : Taxe Foncière Bâtie, TFNB : Taxe Foncière Non Bâtie, CFE : Contribution Foncière Entreprise)

Salle des fêtes : tarifs de location

Le Conseil Municipal, après avoir voté à l'unanimité, décide que les tarifs de location de la salle des fêtes restent inchangés.

Arborétum

L'arboretum situé à côté du lycée de Croigny est en cours de rénovation. L'inauguration aura lieu en 2023. L'association de l'Arborétum Jean Beugnon et de son Sentier de Découverte Pierre Stoltz demande l'autorisation et une participation à notre commune pour réaliser un trottoir protégé du parking du lycée vers l'entrée de l'arboretum.
Cette demande est à l'étude.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Vide grenier :

N'ayant pas obtenu de réponses sur les activités prévues en 2022 par l'AJLM, le conseil municipal a décidé de prendre à sa charge l'organisation du vide-greniers. La date retenue sera le 2 octobre 2022.

➤ Déclaration des revenus 2021 :

Un agent du trésor public tiendra une permanence le mercredi 4 mai afin d'accompagner, les personnes qui en ont besoin, dans la démarche de déclaration des revenus 2021 à l'agence France Services de Chaource sur rendez-vous au 03 25 40 16 91.

Les inscriptions sur les listes électorales pour les élections législatives seront ouvertes jusqu'au 4 Mai 2022 en ligne, ou 6 Mai 2022 par formulaire papier déposé à la Mairie (durant les heures d'ouverture de la Mairie)

Le Maire,

Pascal BOUGAU

